

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.215-15 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE L'AIX, DU RIOUX, DES GOUTTES DE SAC, DE CHARAVET, DE MOUTOUSE ET DE TRENNE

À LA DEMANDE DE ROANNAISE DE L'EAU

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par ROANNAISE DE L'EAU, sur le territoire des communes de Saint-Germain-Laval et Saint-Just-en-Chevalet.

Cette enquête publique aura lieu **du lundi 19 janvier 2026 à 9h au mardi 3 février 2026 à 17h**, soit une durée de 16 jours consécutifs.

Ce projet n'a pas été soumis à évaluation environnementale par l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Saint-Germain-Laval. Les dossiers de la demande sollicitée et les pièces qui les accompagnent ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur seront également déposés en mairie de Saint-Just-en-Chevalet pendant toute la durée de l'enquête publique.

La mairie de Saint-Germain-Laval est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La mairie de Saint-Just-en-Chevalet est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable et téléchargeable sur les sites internet suivants :

- <https://www.democratie-active.fr/adtdigaix/>
- <https://www.loire.gouv.fr/publications/enquetes publiques/DIG>

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Madame Fanny VERFAILLIE de ROANNAISE DE L'EAU, Tél : 06 65 70 28 47, et joignable par courriel : fverfaillie@roannaise-de-leau.fr

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Xavier DEJOB a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon ainsi que Madame Gisèle LAMOTTE, en qualité de suppléante.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/adtdigaix/>;
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : adtdigaix@democratie-active.fr ;
- dans les registres version papier ouverts en mairie de Saint-Germain-Laval, siège de l'enquête et en mairie de Saint-Just-en-Chevalet aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- par courrier simple adressé à la mairie de Saint-Germain-Laval, 2 rue du Marché (42240), avec la mention "à l'attention du commissaire enquêteur" et la précision de l'objet de l'enquête ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-dessous :

mairie de Saint-Germain-Laval :

lundi 19 janvier 2026 de 9h à 12h

mardi 3 février 2026 de 14h à 17h

mairie de Saint-Just-en-Chevalet :

jeudi 22 janvier 2026 de 9h à 12h

samedi 31 janvier 2026 de 9h à 12h

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le mardi 3 février 2026 à 17h**.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire <https://www.loire.gouv.fr/publications/enquetes publiques/DIG>.

Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies pré-citées ou en préfecture.

La préfète de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.